La contribution à l'amélioration des finances publiques

La contribution à l'amélioration des finances publiques

Malgré l'importante libéralisation du commerce, les recettes générées par les droits de douane restent significatives et ce, grâce aux efforts entrepris en matière d'adaptation du contrôle douanier aux nouvelles tendances de fraude et au volume croissant des échanges.

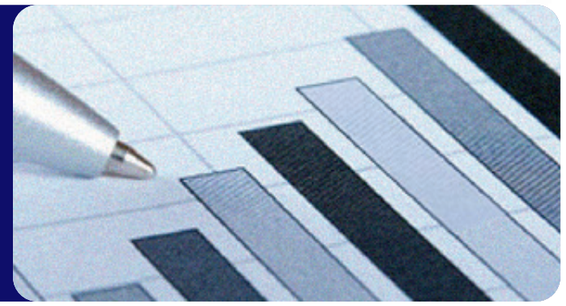

1. Les recettes douanières

La tendance à la hausse observée ces dernières années s'est confirmée en 2007. Le chiffre record de 53 014 millions de dirhams (MDH), atteint en 2006 en termes de recettes douanières, a été dépassé.

Au cours de l'année 2007, les recettes douanières se sont élevées à 62 100,9 MDH enregistrant ainsi une évolution de 17,1% par rapport à 2006.

La part des recettes douanières dans les recettes fiscales a représenté 41,4%.

D'une année à l'autre, il s'avère que le démantèlement tarifaire induit par la mise en application des accords d'association et de libre échange, ne se traduit pas pour la Douane marocaine par une baisse du rendement fiscal. Bien au contraire, les résultats globaux et par rubriques obtenus (cf. tableau ci-dessous) sont en nette progression.

Désignation des recettes	2006	2007	Variation en %
Droit d'importation	12 314,60	13 385,84	8,7
Taxe intérieure de consommation	15 681,04	17 314,56	10,4
Taxe sur la valeur ajoutée	22 499,48	29 022,95	29
Autres recettes	2 518,69	2 377,56	-5,6
Total	53 013,81	62 100,91	17,1

Rubriques composant les recettes douanières (Valeurs en MDH)

L'augmentation du volume des importations en 2007 d'environ 22% par rapport à 2006 ainsi que les efforts déployés par l'ADII en matière de contrôle et de recouvrement des créances sont, également, à l'origine de ces résultats.

2. Les redressements des droits et taxes suite au contrôle de la valeur

Soucieuse de garantir l'équité fiscale et un traitement uniforme pour l'ensemble des opérateurs économiques, l'administration a poursuivi son action de lutte contre toute forme de fraude dont celle commerciale (notamment les fausses déclarations de la valeur des marchandises importées).

Indicateur de Performance

Montant des redressements des droits et taxes suite au contrôle de la valeur (en MDH)	
Objectif 2007	835,2
Réalisation	864,62
103,52 %	

C'est ainsi qu'en 2007, le montant des valeurs redressées a atteint 2 088,24 MDH, soit une hausse de 39,51% en comparaison avec l'année précédente, induisant par-là une majoration des droits et taxes de l'ordre de 864,62 MDH (+ 19,03% par rapport à 2006).

Indicateur de Performance

Montant des valeurs redressées (en MDH)	
Objectif 2007	1 786,04
Réalisation	2 088,24
116,92 %	

3. Le recouvrement des créances

Comme toute administration fiscale, l'ADII gère un portefeuille important de créances à recouvrer.

Dans ce cadre et afin d'améliorer le taux de recouvrement des créances, plusieurs actions ont été entreprises tel l'amendement de certaines dispositions réglementaires :

• l'article 266 du code des douanes a été modifié pour permettre à l'administration de vendre par anticipation les marchandises et les moyens de transport qui ne peuvent être conservés sans courir le risque de détérioration ;

• l'article 268 du code des douanes permet désormais à l'ADII d'engager les mesures conservatoires à l'encontre des personnes pénalement ou civilement responsables sur la base des procès verbaux élaborés par tous les corps verbalisateurs (Douane, Police, Gendarmerie Royale).

Ces dispositions ont donné lieu à des instructions administratives invitant les services douaniers concernés à recourir aux procédures de recouvrement forcé et aux mesures anticipatives visant à contrecarrer l'organisation de l'insolvabilité des redevables.

Les mesures prises dans ce sens ont ainsi permis, en 2007, le recouvrement de 14 MDH en termes d'amendes et de condamnations pécuniaires.

Le taux de recouvrement par catégorie de créances est présenté dans le tableau suivant. Il y apparaît, notamment, que le recouvrement des créances, hors amendes et condamnations pécuniaires, reste stable (taux supérieur à 90%). L'on note également que le taux de recouvrement des créances découlant des régimes économiques, bien qu'encore faible, s'améliore notablement.

NATURE DES CREANCES	2006	2007
Crédit d'enlèvement	93,42%	94,32%
Comptant	98,93%	98,77%
Divers	2,47%	2,86%
Total hors amendes et condamnations pécuniaires	91,29%	91,37%
TOTAL	72,18%	54,39%

Taux de recouvrement des créances

4. La vente des marchandises saisies ou abandonnées en douane

Au cours de l'année 2007, la vente des marchandises saisies ou abandonnées en douane a généré des recettes d'un montant de 176,8 MDH contre 125,2 MDH en 2006, soit une augmentation de 41,2%.

5. Le règlement transactionnel

Le nombre d'affaires contentieuses réglées à l'amiable a connu une progression de l'ordre de 9,9% : 18 873 litiges en 2007 contre 17 175 en 2006. Cette hausse traduit la volonté de l'administration des douanes de privilégier, en cas de désaccord l'opposant à certains de ses usagers, la voie transactionnelle qui permet un règlement rapide et équitable pour les deux parties.

Le produit des transactions représente une part importante dans le produit des amendes, confiscations et transactions perçues suite au règlement des affaires contentieuses. Le tableau suivant montre que cette part a atteint près de 73% en 2007.

Règlement des affaires dans l'année	2006	2007
Produit des amendes, confiscations et transactions	271,2	359,5
Montant des amendes issues des transactions	213,3	262,0
Part du montant des transactions	78,7%	72,9%

Evolution du règlement transactionnel (Valeurs en MDH)